

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT (2019-01) CONCERNANT LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- Règlement 2019-01 – *Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 11 mars 2019.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 15 mars 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx